



HAMPSTEAD

www.hampstead.qc.ca

PUBLIC NOTICE

AVIS PUBLIC est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal lors de sa séance spéciale du 13 décembre 2010 :

Règlement n° 781 intitulé : « Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2011 »; et

Règlement n° 741-1 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 741, autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.»; et

Règlement n° 759-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement no. 759 concernant la démolition des immeubles. »

Ces règlements sont déposés au bureau de la Greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leurs publications dans le journal.

Donné à Hampstead, ce 14 décembre 2010.

Me Nathalie Lauzière, Avocate
Greffière de la Ville

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that the following By-laws have been adopted by the Town Council at their Special Meeting held on December 13, 2010:

By-law N° 781 entitled: "By-law decreeing and imposing the tax rates to cover the Town's expenses for the year 2011 ."; and

By-law N° 741-1 entitled: "By-law modifying By-law N° 741 – By-law respecting the delegation of powers to officers and employees to authorize the spending of money."; and

By-law N° 759-1 entitled: "By-law amending By-law n° 759 concerning the demolition of buildings.";

These By-laws are now deposited in the office of the Town Clerk where communication thereof may be had during office hours.

These By-laws come into force the date on which they were published in the newspaper.

Given at Hampstead, on December 14th, 2010.

Me Nathalie Lauzière, Attorney
Town Clerk